

GAEC DE PHALANGE Lieu dit « Petitjean »
32 170 AUX-AUSSAT

EXPERTISE FAUNE-FLORE-HABITAT

Etude préalable à la mise en place d'une unité de méthanisation
au lieu-dit « Au clos»



Février 2014

Cette expertise a été effectuée en janvier et février 2014 par Aurélie BELVEZE, conseillère environnement à l'ADASEA du GERS, à la demande de Monsieur Claude SENAC.

SOMMAIRE

EXPERTISE FAUNE-FLORE-HABITAT	1
A Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....	5
1 Aire d'étude.....	5
2 Informations bibliographiques.....	7
2.1 Les zonages liés à la biodiversité	7
2.2 Les zonages liés à l'eau	9
2.3 Les zonages liés au document d'urbanisme	11
2.4 Les autres données.....	13
3 Etude de terrain	13
3.1 Etude de la végétation et des habitats naturels	13
3.2 Etude de la richesse faunistique	19
3.2.1 Les mammifères	19
3.2.2 Les oiseaux	19
3.2.3 Les reptiles et amphibiens	20
3.2.4 Les coléoptères	20
3.2.5 Les lépidoptères.....	22
3.2.6 Les odonates	22
3.2.7 Les orthoptères	22
4 Appréciation du projet au regard de la Trame verte et bleue – SRCE Midi-Pyrénées	23
5 Caractérisation du fonctionnement des habitats présents	26
5.1 La zone d'implantation de l'unité de méthanisation	26
5.2 L'épandage des digestats.....	27
6 Bio-évaluation du patrimoine présent	33
6.1 Intérêt patrimonial de la végétation :.....	33
6.2 Intérêt patrimonial des habitats :	33
6.3 Intérêt patrimonial de la faune :.....	33
6.3.1 Les insectes du vieux bois	33
6.3.2 l'avifaune.....	33
6.3.3 Les Amphibiens :.....	33
6.4 Intérêt fonctionnel :	33
B Appréciation de l'importance des impacts du projet sur les écosystèmes.....	35
1 L'unité de méthanisation	35
2 L'épandage des digestats	36
C Mesures de suppression, de réduction et de compensation de l'impact	39
1 L'unité de méthanisation	39
2 L'épandage des digestats	40
D Annexes.....	46
1 Annexe I – Observations réalisées sur le terrain	46
2 Annexe II – Données bibliographiques	48
2.1 Les données bibliographiques	48
2.1.1 La flore (zone d'implantation + zone d'épandage)	48
2.1.2 Les mammifères (zone d'implantation).....	49
2.1.3 Les oiseaux (zone d'implantation)	50
2.1.4 Les reptiles et amphibiens (zone d'implantation).....	52
2.1.5 Les coléoptères (zone d'implantation)	53
2.1.6 Les lépidoptères (zone d'implantation).....	53
2.1.7 Les odonates (zone d'implantation)	53

2.1.8	Les orthoptères (zone d'implantation).....	54
2.1.9	Les Hyménoptères (zone d'implantation)	54
2.1.10	les Autres arthropodes (zone d'implantation)	55
2.2	Les données bibliographiques (zone d'épandage).....	55
2.2.1	La flore	55
2.2.2	Les mammifères	55
2.2.3	Les oiseaux	56
2.2.4	Les reptiles et amphibiens	57
2.2.5	Les coléoptères	57
2.2.6	Les lépidoptères et neuroptères	57
2.2.7	Les odonates	58
2.2.8	Les orthoptères	58
2.2.9	Les autres arthropodes et mollusques	58
3	Annexe III – Liste des figures	59

A Analyse de l'état initial du site et de son environnement

1 Aire d'étude

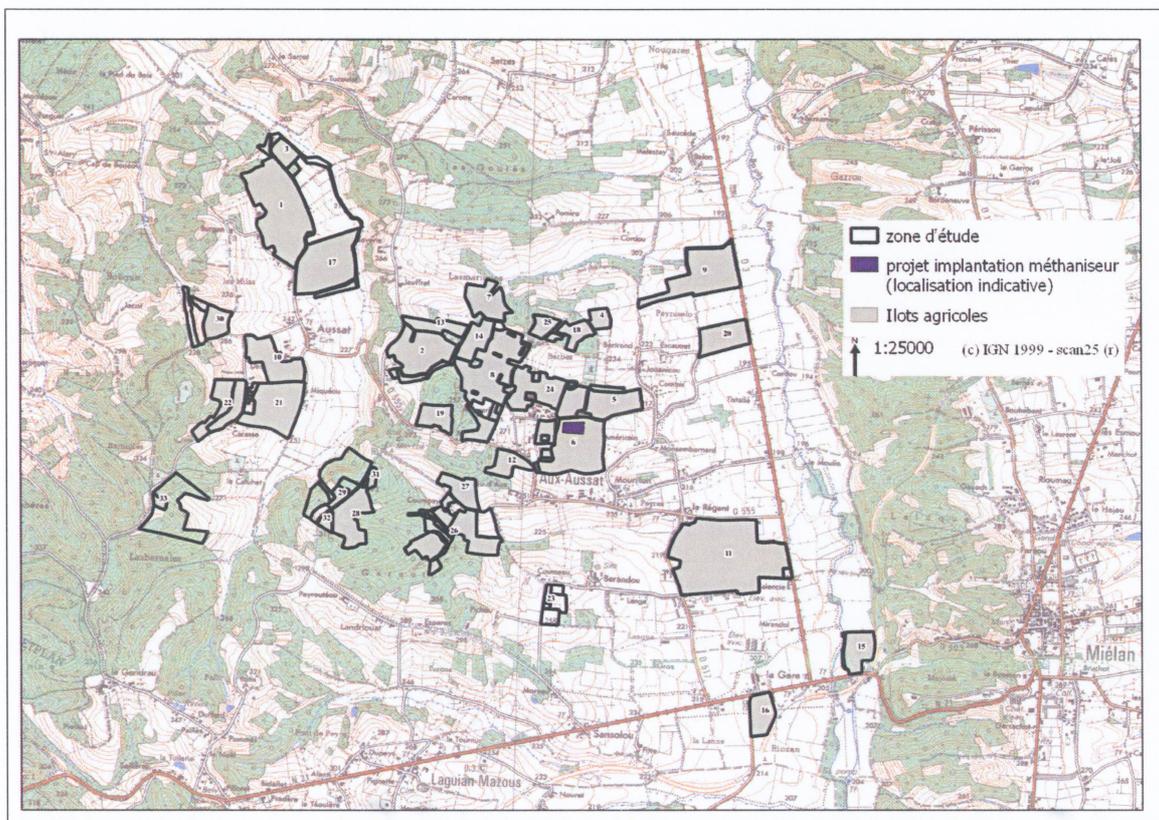
La zone d'implantation prévue du méthaniseur se situe sur la commune d'Aux-Aussat au niveau de la parcelle B 195 au lieu-dit cadastral « Au Clos ».

La zone d'étude faune-flore-habitat se compose :

- de la zone d'implantation du méthaniseur (parcelle cadastrale actuellement cultivée B195 localisée en coteau) et de l'îlot agricole 6 directement concerné par l'aménagement.
- des parcelles agricoles de l'exploitation directement susceptibles de recevoir les digestats issus de la méthanisation.
- des milieux attenants.

La délimitation a été faite en prenant en compte les limites physiques telles que le relief, les routes, les chemins, les fossés et la limite de partage des eaux.

Figure 1 : Carte de localisation du projet et zone d'étude



2 Informations bibliographiques

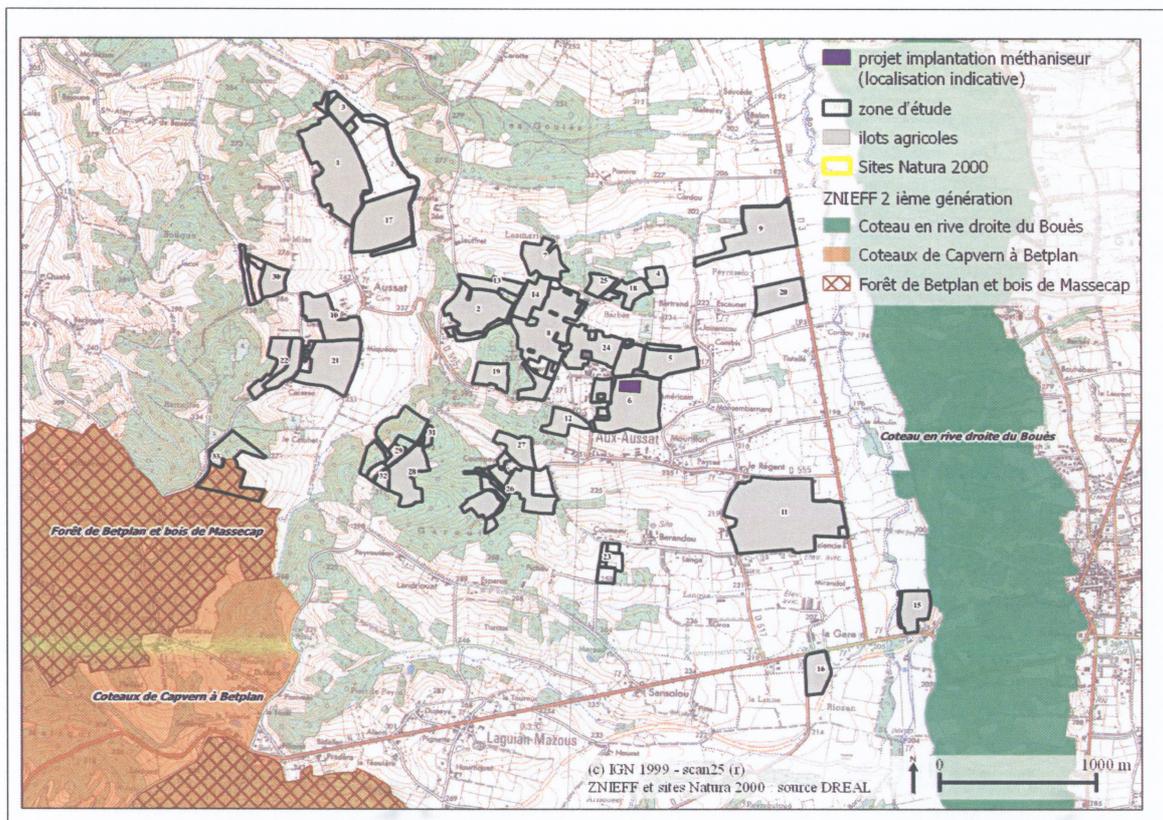
2.1 Les zonages liés à la biodiversité

Aucun zonage relatif à la faune et la flore (ZNIEFF de 2nde génération, Directive Habitats et Oiseaux formant les sites Natura 2000) ne concerne la zone d'implantation de l'unité de méthanisation.

Par contre deux îlots sont concernés par les ZNIEFF suivantes :

Intitulé de la ZNIEFF	Type de ZNIEFF	Intérêt	Numéro de l'îlot	Localisation de l'îlot vis à vis de la ZNIEFF
Coteau en rive droite du Bouès	type 2	territoire de deux couples d'Aigle botté	îlot 15	Limitrophe
Forêt de Betplan et le bois de Massecap	type 1	Hêtraie accompagnée d'un cortège mycologique diversifié	îlot 33	Intersection pour 0,22 ha concernant la partie enherbée. (surface calculée par le système d'information géographique)
Coteau de Capvern à Betplan	type 2	Secteur boisé (hêtraie) entrecoupé ponctuellement de prairies de fauche, de pelouses à orchidées et d'anciennes vignes.		

Figure 2 : Carte des zonages environnementaux



2.2 Les zonages liées à l'eau

La commune d'Aux-Aussat est totalement incluse dans la zone vulnérable aux nitrates.

Le Bouès, dont l'îlot 15 est riverain, est classé comme axe pour les migrateurs amphihalins.

D'après la Cartographie Informative sur les Zones Inondables, l'îlot 15 en bordure du Bouès est concerné par deux types de crues :

- Crue fréquente qui recouvre environ 2,08 ha soit 45 % de la surface de l'îlot
- Crue exceptionnelle qui représente environ 3,51 ha soit 75 % de la surface de l'îlot

Figure 3 : Carte des zonages liés à l'eau

